

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DANS LES OUTRE-MER - (N° 4428)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL4

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« à IV »

la référence :

« et III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise s'oppose à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire en Guadeloupe, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin jusqu'au 15 novembre inclus. En effet, au coeur de l'été, l'état d'urgence sanitaire a été décrété conjointement dans ces trois départements ultramarins, avant d'être inscrit dans la loi du 5 août 2021 jusqu'au 30 septembre.

Si les taux d'incidence pour Saint-Martin et pour Saint-Barthélemy apparaissent plus faibles qu'en Guadeloupe, ils restent néanmoins élevés. Les contaminations en Guadeloupe atteignent des sommets avec 1885/100 000 habitants dans le dernier bulletin de l'ARS, taux qui est certes repassé sous la barre des 2000. A Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, on a respectivement des taux de 566 et 392/100 000, mais c'est leur croissance qui est inquiétante.

Dans les Antilles et en Guadeloupe en particulier, la situation sanitaire est marquée par un système hospitalier débordé, faute de moyens humains et d'équipements à la hauteur de ce qui existe en France hexagonale. Si quelques soignants et un peu de matériel ont été envoyés, certains de retours témoignent d'une "situation jamais connue dans un département français". Le professeur Louis Bernard du CHRU de Tours parlait même à son retour de "maltraitance sanitaire".

Dès lors, ces territoires méritent mieux qu'une charité nationale se moquant de l'hôpital, repeinte en "solidarité nationale" par le gouvernement. C'est d'un réel plan d'investissement pour les hôpitaux et d'une politique sanitaire plus ambitieuse dont ont besoins ces territoires.

"Anticiper en Outre-Mer" était le titre de la note d'alerte estivale du Conseil scientifique. Il ne peut s'agir d'anticiper et de prolonger l'état d'urgence sanitaire et de confiner les libertés des habitants de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Cela fait plusieurs fois que le groupe parlementaire de la France insoumise invite le gouvernement à préparer des alternatives au confinement, en faisant des propositions restées lettre morte. Et même en misant tout sur le vaccin, le gouvernement est incapable d'organiser une planification efficace et éclairée de la vaccination. Pour rappel, le taux de vaccination (1 dose) est d'un quart des Guadeloupéens, contre 71% en Hexagone selon le Conseil scientifique. Ecart éloquent de cet échec.